Envoyé en préfecture le 07/02/2022 Reculen préfecture le 07/02/2022 REPUBLIQUE FRANÇAISE COMPTE RE DEPARTEMENT du GARD du CONSEIL MUNICIPAL de la CONSEIL MUNICIPAL DE CONSEIL MUNI Séance du 26 novembre 2021 L'an deux mille vingt et un le vingt-six novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Nombre de membres -Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en exercice : 11 dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Denis JUVIN - Maire qui ont pris part à la délibération: 11 dont 3 procurations Présents: Denis JUVIN --- Patricia MICHOT - Muriel NIGGEL - - Jean-Pierre PLUS -- Valérie UPPHOFF - Michel VAILLIES - - Philippe VINCON - Philippe ROUVIER - COROUGE Absentes excusées: Catherine MARTEL - Alessandra STURANI - Catherine VINAS Procurations: Catherine MARTEL donne procuration à Denis JUVIN Date de la convocation : Alessandra STURANI donne procuration à Michel VAILLIES Catherine VINAS donne procuration à Muriel NIGGEL 22 novembre 2021 Ouverture de la séance Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte Objet : Nomination du secrétaire Monsieur le Maire propose la candidature de Philippe ROUVIER - COROUGE, en qualité de secrétaire pour la présente séance Vote: à l'unanimité Compte Rendu conseil municipal du 26 novembre 2021. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2021 1/4 Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. Personne ne prenant la parole, il est passé au vote <u>Vote</u> : à l'unanimité Convention constitutive d'un groupement de commandes pour une étude sur la restauration collective avec d'autres communes Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'un groupement de commandes avec d'autres communes (une dizaine actuellement) pour une étude de faisabilité concernant la restauration collective en circuit court et local,

Considérant l'intérêt d'une cuisine collective approvisionnée principalement par les producteurs et artisans locaux

Il est proposé au Conseil Municipal de,

- · Valide l'étude
- · Impose de pouvoir se retirer du groupement à tous moments sans conditions particulières

Envoyé en préfecture le 07/02/2022 Fixe l'investissement financier de la comment en présente la 07/02/3022 6 TUT Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes, ainsi que tous les documents inhérents à ce projet. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 30 Mr le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal la délibération du 24 septembre 2021 donnant mandat au Centre de Gestion du Gard pour négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ; Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la proposition suivante Courtier: GRAS SAVOYE/Assureur CNP Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2022, dont une première durée ferme de 3 ans, reconductible pour 1 an Régime du contrat : capitalisation Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois Nature des prestations: tous risques CNRACL à 7.20 % avec franchise de 10 jours et tous risques IRCANTEC à 0.60 % avec franchise de 10 jours sans option 1. D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents. De donner délégation à Monsieur le Maire pour résilier si besoin le contrat d'assurance statutaire en cours. Vote: à l'unanimité De donner délégation au Centre de Gestion pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel, pour lesquels la collectivité a adhéré au contrat cadre d'assurance souscrit au Centre de

Compte Rendu conseil municipal du 26 novembre 2021

Date de la convocation: 22 novembre 2021

Objet:

Convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires contrat 2022/2025

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal que suite à l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 30 par les délibérations n°24-2021 et n° 30-2021

Il est proposé au conseil

2/4

- Gestion.
- D'accepter qu'en contre partie de la mission définie dans la convention, la collectivité verse une contribution fixée à 0.25 % de la masse salariale CNRACL et IRCANTEC servant d'assiette de calcul de la prime d'assurance (TIB+NBI+IR+SFI),
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Gard.

Vote: à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT du GARD

Vote: à l'unanimité

Nombre de membres en exercice: qui ont pris part à la

délibération: done 3 procurations

11

Envoyé en préfecture le 07/02/2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT du GARD

Eau et assainissement - Conditions de factur Recy et affecture le 07/02/2022

Monsieur le Maire expose qu'il convient, comme Unite 1302 13091 100-2021 1720-5 UAUXCR26112021-be conditions de facturation de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2022.

Il est proposé de

1 - Maintenir les 2 périodes : estivale : juin à septembre hivernale: octobre à mai

2 - Maintenir le prix du m³ d'eau assainie à 1,02 €.

Nombre de membres en exercice : qui ont pris part à la délibération: dont 3 procurations

11 11

3 - Maintenir le prix des abonnements Eau: 45 € par an

Assainissement: 45 € par an

- Facturation nériode hiremala.

178	- racimanon benode invertigic:		
1.1	1 ^{ère} tranche	0 m³ à 80 m³	1.12 €/m³
111	2ème tranche	81 m³ à 160 m³	1.23 €/m³
	3 ^{ème} tranche	161 m³ à 240 m³	1.67 €/m³
	4 ^{ème} tranche	au-delà de 241 m³	2.87 €/m³

Date de la convocation :

22 novembre 2021

Objet :

5 - Facturation estivale:

ł	J-Tactutation estivate;			
	1ère tranche	0 m³ à 80 m³	1.40 €/m³	
	2km tranche	81 m³ à 160 m³	2.00 €/m³	
ł	32mo tranche	161 m³ à 320 m³	3.44 €/m³	
	4ème tranche	au-delà de 321 m³	6.88 €/m³	

- 6 Les taux de redevances sont fixées annuellement par l'Agence de l'eau :
 - lutte contre les pollutions: 0.28
 - modernisation des réseaux de collecte: 0.16

CSI - Convention d'usage de la salle du château

préservation de la ressource en eau 0.068 calculé sur les volumes de 2020 et lui sont intégralement reversées.

Compte Rendu conseil municipal du 26 novembre 2021

Vote: à l'unanimité

Mme NIGGEL demande une révision du règlement de l'eau en 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que le CSI Pierre Mendès France de Saint Quentin la Poterie mène une action qui permet d'accompagner les familles dans la scolarité de leurs enfants, de façon globale. Le CLAS n'est pas réservé uniquement aux enfants ayant des mauvais résultats scolaires, il aborde d'autres aspects qui peuvent mettre en difficulté la scolarité des enfants : le collectif d'enfants (relations délicates), la prise de parole (timidité), de prendre confiance en lui, le respect du cadre, des règles (la question de l'autorité), etc....

Il est proposé de

- Mettre à disposition la salle du château aux enfants scolarisés dans le RPI pour le CLAS (classe d'accompagnement à la scolarité)
- Signer une convention d'usage avec le président du Centre Socioculturel Intercommunal

Vote: à l'unanimité

3/4

Envoyé en préfecture le 07/02/2022 REPUBLIQUE FRANÇAISE La Ronde de l'amitié - Convention d'usage Reçu en préfecture le 07/02/2022 DEPARTEMENT du GARD Affiché le Monsieur le Maire expose aux membres du cons 4D + 030-213001100-20211126-FLAUXCR26112021-DE Ronde de l'Amitié souhaite se réunir les jeudis des semaines paires dans la salle du château, pour échanger, faire des jeux etc..... Il est proposé au conseil de Mettre à disposition la salle du château à l'association La Ronde de l'Amitié le club du 3 ême âge Nombre de membres Signer une convention d'usage avec le président de l'Association. en exercice: Vote : à l'unanimité qui ont pris part à la délibération : 11 Monsieur le Maire demande de diffuser l'information aux habitants dont 3 procurations Questions diverses Mr le Maire informe les membres du Conseil municipal que les travaux de réfection de la cour de l'école ont été fait par l'entreprise REFALO pendant les vacances de la toussaint. Date de la convocation : Mr le Maire informe les membres du Conseil municipal que le service des routes du Département est intervenu pour couper la branche qui menaçait de tomber sur la 22 novembre 2021 D4 au niveau des Auvis. Mr le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'entreprise REFALO est intervenu pour la réfection des chemins communaux suites aux fortes pluies. Objet: Mr le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'employé communal fabrique des bacs en bois suite à la demande de la directrice de l'école de Flaux pour travailler avec les élèves sur la biodiversité. Compte Rendu Mr le Maire informe les membres du Conseil municipal que les travaux du Lavoir conseil municipal du 26 novembre 2021

4/4

des Auvis sont terminés. Les demandes de versements auprès de la Région et du Département ont été demandées. Leader a octroyé une subvention de 7 191 €.

Mme MICHOT informe les membres du Conseil municipal que 20 chats ont été capturé et stérilisé, 25 chatons ont été évités.

Bilan financier

Subvention commune + 1000€ Dons 760 € Captures et stérilisations 623 €

Un marché de Noël au profit de Chavamieux est prévu le dimanche 5 décembre 2021 à Flaux

Séance levée à 20h00

